

ARION ENTREPRISE
Société Anonyme au capital de 705.693 Euros
Siège Social : 41, rue Georges Clémenceau - 78350 JOUY EN JOSAS
449 305 044 RCS VERSAILLES

Monsieur Raphael PRUGNIER
19, Rue de Brest
29290 SAINT RENAN

Le 9 juin 2011

Cher(e) Actionnaire,

Conformément à la Loi, vous êtes convoqué(e) à l'**Assemblée Générale Mixte** des actionnaires de la société qui se tiendra à BIEVRES, 91570, Parc Burospace, Bâtiment 2 bis, 2 route de Gisy, le 24 juin 2011, à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée statuant en la forme ordinaire

- présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- affectation du résultat ;
- approbation des conventions conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;

Ordre du jour de l'Assemblée statuant en la forme extraordinaire

- présentation des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 5°000°000°€ (prime d'émission comprise) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;
- suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital de la Société, objets de la résolution précédente, au profit de catégories de personnes ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 5°000°000°€ (prime d'émission comprise) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite d'un plafond de 5°000°000°€ ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider une augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un plan conformément au Code du Travail et à l'article L.225-129-6 alinéa 1er du Code de Commerce ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour les formalités légales de publicité.

Dans l'hypothèse où vous seriez dans l'impossibilité d'assister personnellement à cette assemblée, vous trouverez sous ce pli une formule de procuration qui vous permettra de vous faire représenter par un mandataire.

La formule de procuration est accompagnée des documents prescrits par les textes légaux et réglementaires et notamment d'un formulaire de vote par correspondance.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance.

Veillez agréer, Cher(e) Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général.